

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE (16560)

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE
A LA REVISION DE LA CARTE COMMUNALE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

- Référence : - Ordonnance n° E11000070 / 86 du 04/04/201 de Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de POITIERS
- Arrêté de Monsieur Le Maire de la commune d'AUSSAC-VADALLE en date du 19 juin 2011, prescrivant l'enquête publique relative à la révision de la carte communale

Commissaire enquêteur : Jacques VINCELOT

SOMMAIRE

<i>Rapport d'enquête</i>	Page
I - Généralités et objet l'enquête.....	1
II - Dispositions législatives.....	1
III – Organisation de l'enquête.....	2
IV - Déroulement de l'enquête	3
V – Le projet présenté.....	4
VI – Examen des observation recueillies pendant l'enquête.....	4

Annexe 1 : Arrêté municipal du 19 avril 2011

Annexe 2 : Avis d'ouverture d'enquête

Annexe 3 : Certificat d'affichage

Annexe 4 : Extraits de presse

Annexe 5 : Lettre du Syndicat des eaux de la région de Puyréaux du 5 juillet 2011

1. RAPPORT D'ENQUETE

I - GENERALITES ET OBJET DE L'ENQUETE

La commune de AUSSAC VADALLE est actuellement dotée d'une carte communale rendue applicable par arrêté préfectoral du 15 novembre 2007. Avant et au cours de la mise en place de celle-ci, un certain nombre de certificats d'urbanisme et de permis de construire avaient été délivrés dans des zones devenues non constructibles.

Par délibération du 14 octobre 2010, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la révision de la carte communale afin d'intégrer les conséquences de ces autorisations d'urbanisme.

L'étude du projet révision de la carte communale a été réalisée par les services de la mairie

L'ouverture de l'enquête publique a été prescrite par arrêté de Monsieur le Maire de la commune de AUSSAC-VADALLE en date du 19 avril 2011 (annexe 1)

Elle a été programmée pour une durée de 32 jours du 9 mai au 9 juin 2011

II – DISPOSITIONS LEGISLATIVES

Le code de l'urbanisme précise :

Contenu des cartes communales

Article R.124-1. La carte communale comprend un rapport de présentation et un ou plusieurs documents graphiques.....

Les documents graphiques sont opposables aux tiers.

Article R.124-2. Le rapport de présentation :

1°) Analyse l'état initial de l'environnement et expose les prévisions de développement, notamment en matière économique et démographique ;

2°) Explique les choix retenus, notamment au regard des objectifs et des principes définis aux articles L.110 et L.121-1, pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées ; en cas de révision , il justifie, le cas échéant, les changements apportés à ces délimitations.

3°) Evalue les incidences des choix de la carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur .

Article R.124-3. Le ou les documents graphiques délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou l'extension des constructions existantes, ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Il peuvent préciser qu'un secteur est réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées.

Ils délimitent, s'il y a lieu, les secteurs dans lesquels la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par un sinistre n'est pas autorisée.

Dans les territoires couverts par la carte communale, les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme définies au chapitre 1^{er} du titre 1^{er} du livre 1^{er} et des autres dispositions législatives et réglementaires applicables.

Elaboration et révision des cartes communales

Articles R.124-4 et 5.

Le maire conduit la procédure d'élaboration ou de révision de la carte communale.....

Article R.124-6. Le projet de carte communale est soumis à enquête publique par le maire ou.....

III - ORGANISATION DE L'ENQUETE

a / Mesures préalables

Après avoir été désigné par ordonnance n° E11000070 / 86 du 04/04/2011 de Monsieur Le Président Tribunal Administratif de POITIERS, le Commissaire enquêteur a rencontré Monsieur le Maire d'AUSSAC-VADALLE le 19 avril 2011 afin de prendre connaissance du dossier d'enquête, et d'examiner les modalités pratiques d'organisation de l'enquête publique.

La visite des lieux a été effectuée le 29 avril 2011

b / Déroulement des procédures

L'arrêté prescrivant l'enquête fixe les dates et heures de permanence en mairie d'AUSSAC-VADALLE ainsi que les différentes formalités à accomplir , avant, pendant et à l'issue de l'enquête.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté prescrivant l'enquête, les pièces constituant le dossier d'enquête ont été déposées et mises à la disposition du public à la mairie de la commune

c / Publicité et information du public

1 / Par voie d'affichage :

- L'affichage d'un avis d'ouverture d'enquête (annexe 2) a été fait sur les panneaux habituels de la mairie à partir du 19 avril 2011 et pendant toute la durée de l'enquête
- Le commissaire enquêteur a vérifié que cet affichage été bien effectif le 26 avril 2011
- Le certificat d'affichage de Monsieur Le Maire atteste de celui-ci. (annexe 3)

2 / Par voie de presse :

- L'objet, le but, et les modalités de l'enquête publique ont fait l'objet de la publicité réglementaire dans la presse locale et l'avis d'enquête est paru plus de 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et dans les 8 premiers jours de l'ouverture de celle-ci, dans les journaux locaux :
 - La Charente libre : éditions des 23 avril et 11 mai 2011
 - Sud-ouest : éditions des 23 avril et 11 mai 2011
(annexe 4)

3 / Par insertion d'un article dans le bulletin municipal N° 141 du 03 mai 2011

IV - DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Le registre d'enquête et les pièces du dossier ont été cotés et paraphés par le Commissaire enquêteur. Toutes les pièces du dossier telles qu'énumérées ci-après étaient bien déposées à la Mairie et le public pouvait les consulter aux heures d'ouverture de celle-ci :

- L'arrêté municipal prescrivant l'enquête
- L'avis d'ouverture d'enquête
- Les avis insérés dans la presse
- Le compte rendu de la réunion avec les Personnes Publics Associées (PPA)
- Le rapport de présentation
- Les documents graphiques (parties Est et Ouest)
- Le registre d'enquête publique

Conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté prescrivant l'enquête, le Commissaire enquêteur s'est tenu en mairie d'AUSSAC-VADALLE selon le calendrier suivant :

Mardi 10 mai 2011 de 9h00 à 12h00
Mercredi 25 mai 2011 de 9h00 à 12h00
Jeudi 9 juin 2011 de 14h00 à 17h00

Le registre d'enquête a été clos et signé à l'expiration de l'enquête publique par Monsieur le Maire d'AUSSAC-VADALLE

En conséquence le Commissaire enquêteur considère que les chapitres III et IV ci-dessus valent procès-verbal du déroulement des opérations de l'enquête publique.

V - LE PROJET PRESENTE

Le projet de révision de la carte communale d'AUSSAC-VADALLE comprend :

- Le rapport de présentation
- Les documents graphiques

Le rapport de présentation

Ce document décrit et analyse :

1 / Les évolutions envisagées pour la délimitation de la zone U dite constructible de la carte communale afin de prendre en compte les permis de construire accordés avant et pendant l'élaboration de celle-ci et qui se trouvent actuellement en zone N

Ces évolutions concernent quatre secteurs et conduisent à inclure en zone U les superficies suivantes :

- Secteur d'AUSSAC	12650 m ²
- Secteur de VADALLE	308 m ²
- Secteur de RAVAUD	516 m ²
- Secteur de LA GRANGE	1516 m ²

2 / L'état initial de l'environnement et l'exposé des prévisions de développement

3 / Les choix retenus pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées

4 / Les incidences des choix de la carte communale sur l'environnement

Les points 2 à 4 ci-dessus reprennent les différents éléments de la carte communale actuelle avec les données actualisées à 2011

Les documents graphiques

Ces documents (parties Ouest et Est de la commune) intègrent les nouvelles zones à prendre en compte dans la zone U de chaque secteur

VI - EXAMEN DES OBSERVATIONS RECUELLES PENDANT L'ENQUETE

Au cours de l'enquête le Commissaire enquêteur a reçu 9 personnes.

Six observations écrites numérotées de 1 à 6 ont été portées sur le registre d'enquête.

Trois courriers numérotées de 1 à 3 ont été déposés en mairie et annexés au registre d'enquête

Les intervenants venaient se renseigner sur le projet de révision de la carte communale et notamment sur les limites des zones constructibles.

Mardi 10 mai 2011

Monsieur BERTRAND Entreprise CDMR Groupe GARANDEAU – route de la Duchesse 16560 Aussac-Vadalle

L'entreprise exploite actuellement une carrière de granulat calcaire à l'ouest du village de RAVAUD sur la commune d'AUSSAC-VADALLE.

Mr BERTRAND se renseigne sur le classement des terrains situés dans l'environnement de cette carrière.

Pas d'observation particulière

Observations formulées au registre d'enquête et lettres annexées

Observation N° 1 Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre - chemin de la Grange 16560 AUSSAC-VADALLE
Lettre N° 1 Mr et Mme MONTASSIER Jean-Pierred°.....

Mr et Mme MONTASSIER sont propriétaires d'un terrain situé : chemin de la Grange 16560 AUSSAC VADALLE (Références cadastrales : Section D parcelles N° 447, 448,449).

Un certificat d'urbanisme CU 16024 06 A0008 du 29 septembre 2006 et un permis de construire n° PC 16024707N0001 du 27 février 2007, avaient été déjà accordés pour la construction d'une maison d'habitation.

Pour des raisons personnelles Mr MONTASSIER n'a pu réaliser son projet, il envisage de déposer une nouvelle demande de permis de construire prochainement et souhaite l'intégration de son terrain dans la zone constructible.

Avis du Commissaire enquêteur

Village de LA GRANGE
(Extrait de la zone U de la carte communale)

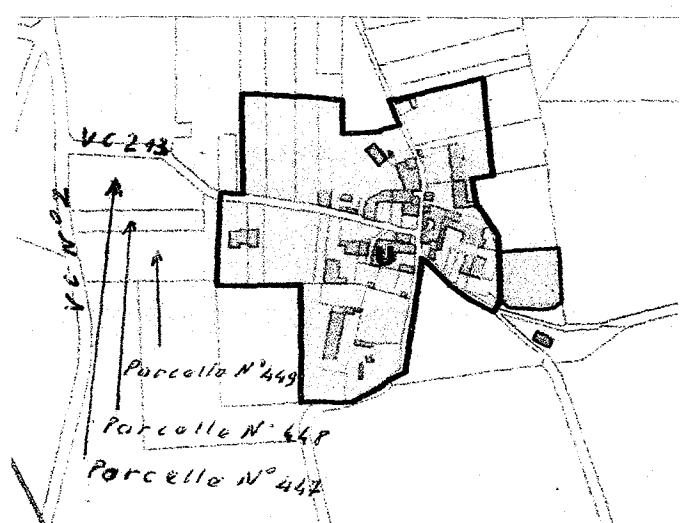
Le terrain de Mr et Mme MONTASSIER jouxte la zone constructible du village de « La Grange ».

Les superficies des parcelles N° 447, 448, 449 sont respectivement de 2810 m², 1245 m², 3390 m²

Mr MONTASSIER a indiqué qu'il souhaite reprendre son projet et déposer une nouvelle demande de permis de construire prochainement

Compte tenu des autorisations d'urbanisme déjà accordées en 2006 et 2007 cette demande paraît justifiée.

Toutefois compte tenu des superficies, avis d'intégrer dans la zone U la partie du terrain nécessaire à la construction envisagée.



Observation N° 2 Madame MISSOU-ALLANORE Dominique - Argiolas 87460 BUJALEUF

En 2007, Mme MISSOU-ALLANORE a adressé en mairie d'AUSSAC-VADALLE un dossier concernant une demande d'intégration des parcelles cadastrées E 739, 740, 741, 1373 du bourg d'AUSSAC, dans la zone constructible de la carte communale. Ces parcelles sont accessibles par un chemin privé de 6 mètres environ (parcelle E 1374).

Mme MISSOU-ALLANORE désire toujours investir une maison d'habitation sur ces parcelles dans un avenir proche. Il existe un branchemennt d'eau communal sur les parcelles et la possibilité de se raccorder aux réseaux électrique et téléphonique.

Avis du Commissaire enquêteur

**Bourg d'AUSSAC
(Extrait de la zone U de la carte communale)**

Une demande de certificat d'urbanisme (n° 016.024.07 N00030) a été sollicité fin 2007 par Mr MISSOU-ALLANORE pour les parcelles cadastrées E 739-740-741-1373-1374.

Par délibération du 28 novembre 2007 le Conseil Municipal d'AUSSAC-VADALLE avait émis un avis favorable à cette demande, le projet de construction ayant été préparé de longue date par une famille très ancienne de la commune.

Le terrain objet de la demande n'ayant pas été inclus dans le périmètre constructible de la carte communale, la demande de CU n'a pas été accordée.

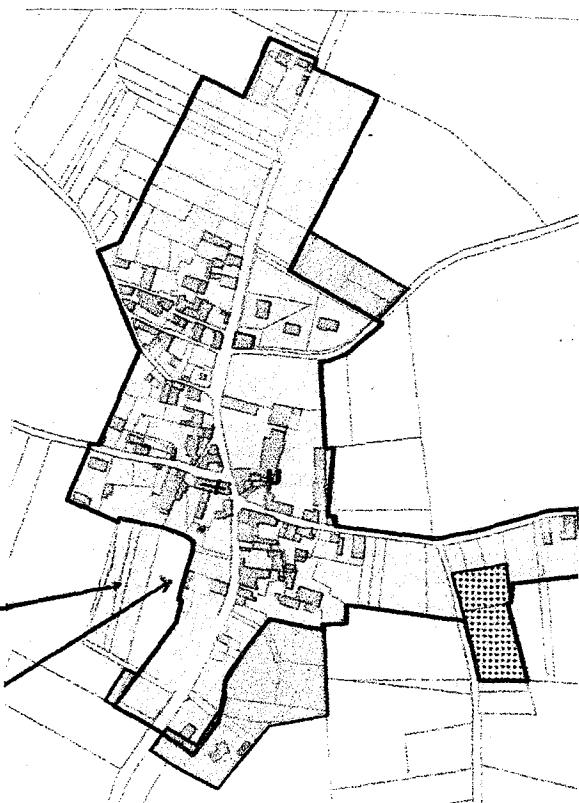
Une partie de la parcelle E 1374 se situe dans la zone constructible actuelle.

Les superficies des parcelles E 739-740-741-1373-1374 sont respectivement de 1880 m², 660 m², 1320 m², 320 m², 440m² dont 180 m² en zone U

Avis d'inclure en totalité la parcelle E 1374 et partiellement les autres terrains dans la zone U pour permettre la construction envisagée. Cette solution implique également d'inclure la partie correspondante de la parcelle voisine E 738 de Mr COUSSAUD

Parcelles E 1373-741-740-739-1374

Parcelle E 738



Mercredi 25 mai 2011

Observation N° 3 Mademoiselle FONTENEAU Jocelyne - rue de la charmille 16560 AUSSAC-VADALLE

Mlle FONTENEAU demande si le terrain dont elle est propriétaire (parcelle E 1450) est bien situé dans la future zone constructible de la carte communale compte tenu de l'autorisation qui lui a été donnée d'établir un mur de clôture auto de cette parcelle

Réponse

L'ensemble de cette parcelle sera effectivement situé dans la zone constructible de la carte communale

Observation N° 4 Monsieur TUILLIERE Denis - rue du Four 16560 AUSSAC-VADALLE
Lettre N° 3 Mr TUILLIERE Denisd°.....

Monsieur TUILLIERE est propriétaire de la parcelle E 1417 (bourg d'AUSSAC). Suite à la demande de création d'un lotissement composé de trois lots sur cette parcelle, il s'avère que le lot N° 1 comporte une bande de 10 mètres en fond de parcelle qui ne se situe pas dans la zone constructible.
Mr TUILLIERE demande son rattachement à celle-ci.

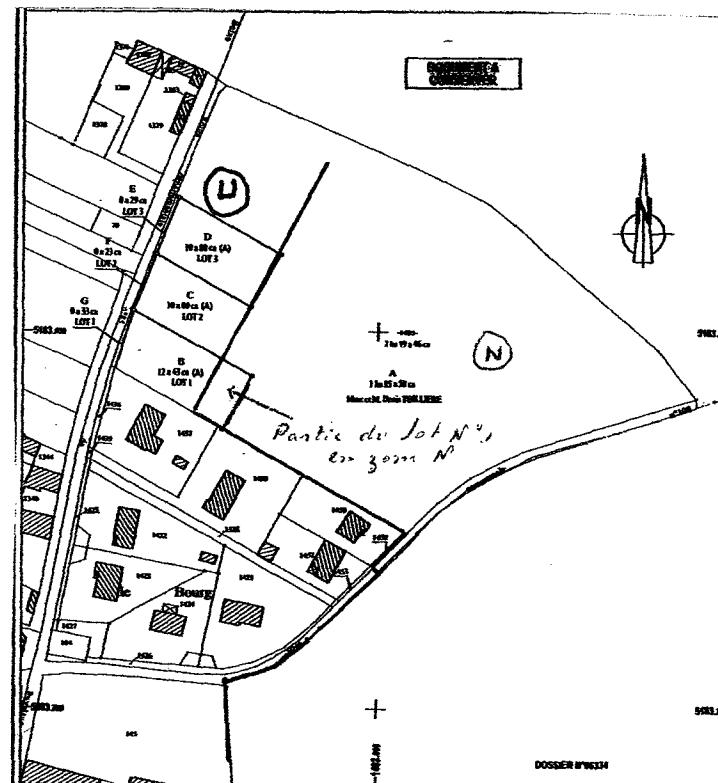
Bourg d'AUSSAC

Avis du Commissaire enquêteur

Le projet consiste en une division parcellaire pour la création d'un lotissement composé de trois lots au lieu-dit « Le Bourg » à AUSSAC-VADALLE. Ces trois lots ont une superficie respective de 1243, 1000 et 1080 m².

Le lot N° 1 se situe en zone U de la carte communale, pour partie. Une bande de 10 mètres se trouve en zone N et aucune annexe à l'habitation ne pourrait être autorisée.

Avis d'inclure cette bande de terrain dans la zone constructible.



Observation N° 5 Madame LAFOND Arlette - 7 impasse de la rente 16600 MORNAC

Mme LAFOND est propriétaire de la parcelle ZN 35 d'une superficie de 1073 m² dans le bourg d'AUSSAC . Elle souhaite savoir si cette parcelle est située en zone constructible dans la nouvelle carte communale

Réponse :

Cette parcelle sera située en zone constructible dans la future carte communale. Elle est enclavée et l'accès se fait par un chemin privé. Mme LAFOND a indiqué qu'elle possède un droit de passage. Compte tenu de la configuration de ce terrain, les possibilités de construction et d'aménée des réseaux seront à examiner

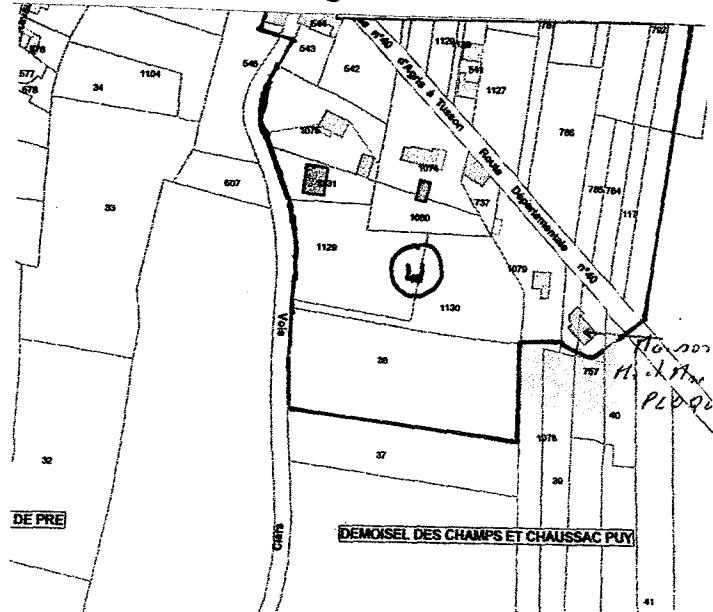
Observation N° 6 Monsieur et Madame PLOQUIN Jean-Pierre – Les Grands Champs 16230 LONNES

Mr et Mme PLOQUIN sont propriétaires des parcelles B 757, 1078 et ZP 39, 40. Leur maison est située sur la parcelle B 1078 et demandent de pouvoir agrandir la zone constructible partiellement, répertoriées en jaune sur le plan ci-contre. Ils souhaitent construire un garage à l'arrière de la maison sur les parcelles ZP 39 ou B 757.

Avis du Commissaire enquêteur

L'angle arrière de la maison de Mr et Mme PLOQUIN est situé à environ six mètres de la limite de la zone U. Avis favorable pour inclure dans la zone constructible le terrain nécessaire à la construction souhaitée.

Village de RAVAUD



Lettre N° 2 Monsieur et Madame COUSSAUD Gilles - Aussac 16560 AUSSAC-VADALLE

Zone sud du bourg d'AUSSAC

Mr et Mme COUSSAUD sont propriétaires des parcelles ZN 29, 31 et 134 et réitèrent leur demande déjà faite en 2006 au moment de l'élaboration de la carte communale de les mettre, au moins partiellement, en zone constructible car ils reçoivent de nombreuses demandes d'acquéreurs qui sont intéressés par le point de vue.

Ils souhaitent pouvoir créer quatre lots A, B, C, D, en partie haute et un lot E en partie basse tels qu'indiqués sur le plan ci-contre.

Déjà en 2006, un promoteur a proposé d'acheter la partie basse des parcelles. Cette opération n'a pu être menée à son terme car une canalisation d'eau traverse la parcelle ZN 134 pour l'alimentation du bourg de VADALLE. Ces parcelles ont été déclarées inconstructibles compte tenu de la présence de cette canalisation

Locaux techniques antennes relais

Château d'eau et antennes relais de téléphonie mobile

LE GRAND PLANTIER

BOURG

la place du Marché

Avis du Commissaire enquêteur

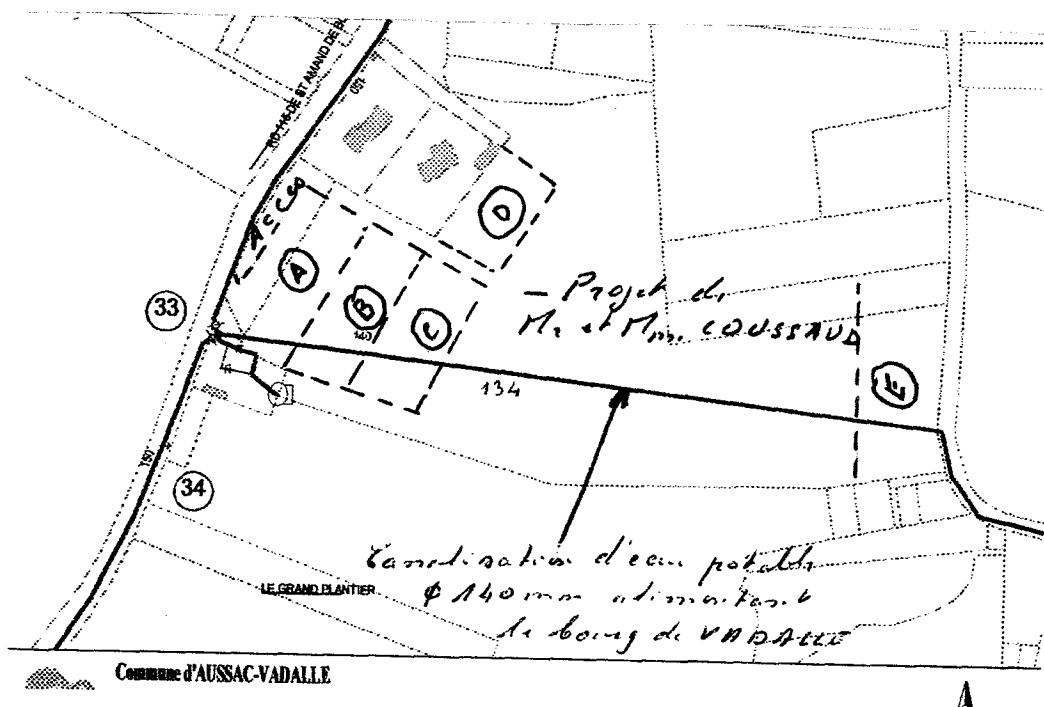
Le Syndicat des Eaux de la région de PUYREAUX consulté a transmis la lettre ci-jointe au rapport d'enquête. (annexe 5).

Une canalisation d'eau de diamètre 140 mm alimentant le bourg de VADALLE traverse la parcelle ZN 134 (schéma ci-dessous) à une profondeur comprise entre 0,60 m et 1,00m. Cette canalisation passe sous les lots A, B, C et E qui ne peuvent donc être inclus dans la zone constructible dans ces conditions.

Seul le lot D pourrait être intégré dans la zone U.

Toutefois, concernant les lots A,B et C, une autre solution pourrait être envisagée avec deux lots perpendiculaires excluant la zone de passage de la conduite d'eau potable .

D'autre part, le lot E étant isolé, avis défavorable pour le rendre constructible.



* * *

Les avis et conclusions du Commissaire enquêteur font l'objet d'un document séparé constituant la deuxième partie du rapport d'enquête

Isle d'Espagnac le 5 juillet 2011
Le Commissaire enquêteur

Jacques VINCELOT

ANNEXE 1

Arrêté municipal du 19 avril 2011

n° AU-2011-13

ARRETE DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE POUR LA REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Prescrivant l'enquête publique de la carte communale d'AUSSAC-VADALLE,

LE MAIRE,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L124-1 à L124-4 et R124-1 à R124-8;

Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Vu l'ordonnance en date du 04 avril 2011 de M. le président du tribunal administratif de Poitiers désignant M. VINCELOT Jacques demeurant 19 rue Parmentier 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC en qualité de commissaire enquêteur et M. RUIMY Alain demeurant 51 avenue des Aveneaux en qualité de commissaire enquêteur suppléant;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions de la carte communale d'AUSSAC-VADALLE pour une durée de 32 jours du 09 mai au 09 juin 2011.

ARTICLE 2 :

Monsieur VINCELOT Jacques domicilié 19 Rue Parmentier 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur RUIMY Alain domicilié 51 avenue des Aveneaux 16330 MONTIGNAC-CHARENTE, désigné commissaire enquêteur suppléant par le tribunal administratif de Poitiers.

ARTICLE 3 :

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie d'AUSSAC-VADALLE pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie, du 09 mai au 9 juin 2011 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante à la Mairie Rue de la République 16560 AUSSAC-VADALLE.

ARTICLE 4 :

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie le mardi 10 mai de 9h00 à 12h00, le mercredi 25 mai de 9h00 à 12h00 et le jeudi 09 juin de 14h00 à 17h00.

ARTICLE 5 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévue à l'article 1^{er}, le registre sera clos et signé par le maire puis transmis dans les 24 heures, avec le dossier d'enquête et les documents annexés, au commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour adresser au maire de la commune d'AUSSAC-VADALLE, le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

ARTICLE 6 :

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressé à M. le préfet du département de la Charente et au président du tribunal administratif.

Le public pourra consulter ce rapport à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 7 :

Un avis au public faisant connaitre l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

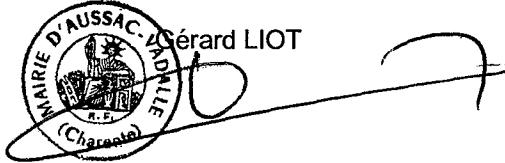
Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune d'AUSSAC-VADALLE.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête :

- quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion;
- dans les huit premiers jours au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

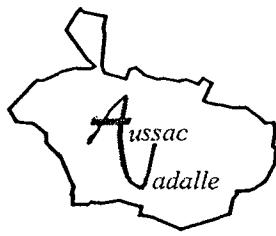
Fait à AUSSAC-VADALLE, le ..19^{em}P.....2011.....

Le Maire,



ANNEXE 2

Avis d'ouverture d'enquête



LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

[Signature]

Commune d'AUSSAC-VADALLE

AVIS d'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 19 avril 2011, le maire de la commune d'AUSSAC-VADALLE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision de la carte communale.

A cet effet, Monsieur VINCELOT Jacques domicilié 19 rue Parmentier 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC a été désigné commissaire enquêteur et Monsieur RUIMY Alain domicilié 51 avenue des Aveneaux 16330 MONTIGNAC-CHARENTE commissaire enquêteur suppléant, par ordonnance du Tribunal Administratif de Poitiers.

L'enquête se déroulera du **lundi 9 mai 2011 au jeudi 09 juin 2011**, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie.

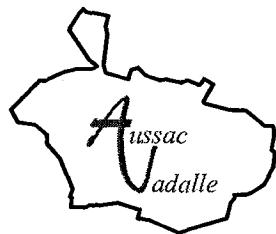
Le commissaire enquêteur et son suppléant vous recevront en mairie les :

- ◆ Mardi 10 mai de 9h00 à 12h00
- ◆ Mercredi 25 mai de 9h00 à 12h00
- ◆ Jeudi 9 juin de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la révision de la Carte Communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la Mairie Rue de la République 16560 AUSSAC-VADALLE.

ANNEXE 3

Certificat d'affichage



- CERTIFICAT AFFICHAGE -

Je soussigné Gérard LIOT, Maire d'Aussac-Vadalle atteste avoir procédé à l'affichage de l'avis d'enquête publique relative à ***la révision de la carte communale*** aux emplacements habituels d'affichage extérieurs de la commune et notamment à la mairie à compter du **19 avril 2011** et pour toute la durée de l'enquête soit jusqu'au **09 juin 2011 inclus.** .

A Aussac-Vadalle,
Le 9 juin 2011

Le Maire,
Gérard LIOT



ANNEXE 4

Extraits de presse

ANNONCES

Marchés publics



98683720

Centre hospitalier Les Bujyères Boscannant

ATTRIBUTION À CONCURRENCE

Objet du marché : Restructuration des cuisines du CH de Boscannant.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Attribution des lots :

- Lot 1 : Gros-œuvre : Soltraco (24100), 149 991,45 €.
- Lot 2 : Cloisonnement, menuiseries intérieures : Boudeau Viecell (17210), 101 060,32 €.
- Lot 3 : Cloisonnement isothermique : Ercos (17430), 35 663,70 €.
- Lot 4 : Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire, climatisation : Hervé Thermique (16710), 47 500 €.
- Lot 5 : Electricité, courants forts, courants faibles : Teleph'Elec Services (16440), 59 061,08 €.
- Lot 6 : Carrelage faïence : Sotracco (24100), 48 000 €.
- Lot 7 : Peinture Marraud (17130), 3 606,25 €.

Date d'attribution du marché : Le 8 avril 2011.

9867091

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

Alimentation en eau potable:

Renouvellement des canalisations et branchements plomb

Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur: SAEP de la Région de Châtais, Correspondant: Le Président, BP 50, 16210 Châtais, tél. 05 45 98 42 44, fax. 05 45 98 08 28, adresse internet: <http://www.e-marchespublics.com>.

Objet du marché: Alimentation en eau potable; renouvellement des canalisations et branchements plombs, marché à commandes 2011/2014.

Type de marche de travaux: Exécution. Caractéristiques principales: Les prestations feront l'objet d'un marché fractionné à bon de commande (article 77 du code des marchés publics); les montants minimum et maximum sont fixés à l'acte d'enregistrement. Des variantes seront-elles prises en compte: Oui.

Prestation divisée en lot: Non.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature: Français. Unité monétaire utilisée: L'euro.

Critères d'attribution: Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (égagement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure: Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres: 16 mai 2011 à 12 heures.

Début minimum de validité des offres: 120 jours à compter de la date limite de réception des offres. Conditions de remise des offres ou des candidatures: Les offres ne pourront pas être électronique, mais adressées par voie

Conditions de remise des offres ou des candidatures: Les offres ne pourront pas être électronique, mais adressées par voie

Annonces administratives et judiciaires



98683708

Commune d'Aussac-Vadalle

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE À AUSSAC-VADALLE

Par arrêté du 19 avril 2011, le maire d'Aussac-Vadalle a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision de la carte communale. A cet effet, Monsieur Jacques VINCENT domicile 19, rue Parmentier, 16340 L'Isle-d'Espagnac a été désigné commissaire-enquêteur, par ordonnance du Tribunal Administratif de Poitiers.

L'enquête se déroulera du lundi 9 mai au jeudi 9 juin 2011, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le commissaire-enquêteur vous recevra en mairie les:

- mardi 10 mai de 9h à 12h,
- mercredi 25 mai de 9h à 12h,
- jeudi 9 juin de 14h à 17h.

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.

Annonces légales et judiciaires



JURICA, Société d'Avocats, Bruno COUQUARD, Alain FAURY, Chantal GIRAUD-DUPUIS, Jean-Luc PETIT, 4, avenue Georges-Clemenceau, Angoulême.

MAISON DES MAINES INTERNATIONAL

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 2.879.300 euros
Siège social: Segonzac, 14e étage « Au Maltester »
45.912.729 RCS Angoulême

Aux termes des décisions en date du 31 mars 2011, l'associée unique statuant dans les conditions légales, a décidé:

- de réduire le capital social de 2.515.651,66 euros pour le porter de 2.879.300 euros à 363.648,34 euros par voie de diminution de la valeur nominale des actions;

- puis d'augmenter le capital social d'un montant de 563,11 euros par compensation avec des sommes inscrites au crédit de compte courant d'associé et au moyen de l'élevation du nominal de chaque action, pour le porter de 12.629 euros à 12,65 euros;

- de transformer la société en société à responsabilité limitée à compter du 1^{er} avril 2011.

Les modifications des mentions antérieurement publiées qui sont frappées de caducité ont les suivantes:

Charente Libre

SCP Jacques BOURSIER, Patrick BOURSIER et Brigitte de BOYSSON
notaires associés à Contolens (16500)

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Patrick BOURSIER, notaire associé à Contolens, le 15 avril 2011, enregistré au Poje d'Enregistrement d'Angoulême, le 18 avril 2011, bordereau n° 2011/536, case n°1, il a été constaté la cession de fonds de commerce.

Par Monsieur François René Roger VIADA, boulanger et Madame Nadège Joëlle Claudine FOIRRE, vendeuse, son épouse, demeurant ensemble à Drayguignan (83300), 610, chemin du Pas-des-Loups, route de Malmont.

Au profit de la société dénommée SARL LE FOURNIER D'EMMA, au capital de 1.000 euros, dont le siège social est à Contolens (16500), « Le Cail Chou », identifiée au SIREN sous le numéro 531.501.187.

D'un fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie, exploité à Ruffec (16700), dans un immeuble situé 6, place des Martyrs, au Régistre du Commerce et des Sociétés d'Angoulême (16000) sous le numéro 498.288.812 et comprenant:

- l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés,
- le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux dans lequel il est exploité,
- le matériel et le mobilier commercial servant à son exploitation,

Moyennant le prix principal de cent cinq mille euros (105.000 euros), s'appliquant aux éléments incorporels pour 85.000 euros et au matériel et mobilier commercial pour 20.000 euros.

L'entrée en jouissance a eu lieu à compter rétroactivement du 4 avril 2011. Les oppositions, si y a lieu, seront recues à Champagne-Mouton au bureau annexe à la SCP sus-désignée ou domicilié à été élu à cet effet.

Pour unique insertion,
Maître P. BOURSIER, notaire.

Réagissez à l'actualité

www.charentelibre.fr

**Pour rester informé,
ABONNEZ-VOUS À**

**LA PAGE SPÉCIALE
DES MARCHÉS**

Charente

B. COUARD, A. FAURY, C.GRAUD-DUPUIS, J.-L. PETIT
4, avenue Georges-Clemenceau - BP 10275
16007 Angoulême Cedex - Tél. 05.45.95.13.31

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

Au Tribunal de Grande Instance d'Angoulême, place Francis-Louvel
Mercredi 22 juin 2011 à 9h30

MISE A PRIX : 12.000 €

Commune de NIEUL (Charente) - Fontafie.

MAISON D'HABITATION mitoyenne d'une surface de 60,90 m² comprenant au rez-de-chaussée: entrée, salle à manger et cuisine; à l'étage: deux chambres, salle d'eau, dépendance attenante (grange-atelier) d'une surface de 93,60 m². La partie se déroulera du 31 mai au 14 juin 2011.

Le dossier et le registre d'enquête seront mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête et les heures d'ouverture de la mairie où chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations.

Madame Evelyne CHEMILLER est désignée comme commissaire enquêteur. Elle tiendra à la disposition du public à la mairie de Moutiers: le mardi 31 mai 2011 de 9h à 12h et le mardi 14 juin 2011 de 14h à 17h.

Fait à Moutiers le 9 mai 2011.



AVIS DE PUBLICITE

Ville de Sovaux
Procédure adaptée

Nom et adresse de l'organisme acheteur:

Général de Gaulle, 16300 Sovaux, tél. 05.45.97.83.08, télécopie: 05.45.97.83.07.
Nom et téléphone de la personne donnant des informations complémentaires:
Joël FOUCHE, Pôle Aménagement et Développement, tél. 05.45.97.83.04, télécopie: 05.45.97.83.07.

Date d'attribution: 27 avril 2011.

Montant du marché ou niveau des offres: 4.425,20 euros TTC.

Titulaire du lot: BUREAU VERITAS, 9, Bd de Bretagne, 16000 Angoulême.

Date d'attribution: 27 avril 2011.

Montant du marché ou niveau des offres: 3.303,95 euros TTC.

Titulaire du lot: SOCOTEC EQUIPEMENTS, 328, rue de Périgueux, 16000

Angoulême.

Date d'attribution: 27 avril 2011.

Montant du marché ou niveau des offres: 2.236,52 euros TTC.

Date d'envoi du présent avis à la publication: 9 mai 2011.

Marché de service dans les formes prévues par le décret ministériel du 8 octobre 1976 en vue de rétrocession à la commune d'une bande de terrain pour l'élargissement de la VC n°04 et du chemin rural «chez Guérin».

L'enquête se déroulera du 31 mai au 14 juin 2011.

Le dossier et le registre d'enquête seront mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête et les heures d'ouverture de la mairie où chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations.

Madame Evelyne CHEMILLER est désignée comme commissaire enquêteur. Elle tiendra à la disposition du public à la mairie de Moutiers: le mardi 31 mai 2011 de 9h à 12h et le mardi 14 juin 2011 de 14h à 17h.

Fait à Moutiers le 9 mai 2011.

Le maire de Moutiers-sur-Bréme porte à la connaissance du public que, par arrêté du 9 mai 2011, elle a prescrit une enquête publique

que,

- jij 100 l... im... éq. [fournitures et raccords divers], suite retraite Plomberie chauffage, T. 05 45 23 62 72 (inventaire à dispo, fact. avec TVA) Particulier

RENAULT KANGOO allongée vitrée porte latérale 1.9 D radio clim bleue 52000km an 2002 4000 € Tel 05 46 36 81 93 Particulier

MARIN 2000, 11/2006, Prix H.I. /8.394 km, sur MARINE, GM640 i monospace, 2000 90 CV Ficht Eau douce taud. camping sondeur WC 14.300 € Tél. 05.56.90.75 ARCAHON Particulier

SCHATTEL UTILITAIRES 05.62.06.13.08 IVECO 35C10 BENNE 2.3 HPI 2005, Prix H.T. SCHATTEL UTILITAIRES

OPEL 05.62.06.13.08 VIVARO L1H1 115 DCI. 09/2007 NC Grand confort, SCHATTEL UTILITAIRES

KANGOO allongée vitrée porte latérale 1.9 D radio clim bleue 52000km an 2002 4000 € Tel 05 46 36 81 93 Particulier

SUD OUEST annonces légales et officielles

www.sudouest-legales.com

Annonces administratives et judiciaires

9868308

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE À AUSSAC-VADALLE

Par arrêté du 19 avril 2011, le maire d'Aussac-Vadalle a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision de la carte communale. A cet effet, Monsieur Jacques VINCELOT domicilié 19, rue le Parmentier, 16340 L'Isle-d'Espagnac a été désigné commissaire-enquêteur, par ordonnance du Tribunal Administratif de Poitiers.

L'enquête se déroulera du lundi 9 mai au jeudi 9 juin 2011, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Le commissaire-enquêteur vous recevra en mairie les :

- mardi 10 mai de 9h à 12h,

- mercredi 25 mai de 9h à 12h,

- jeudi 9 juin de 14h à 17h.

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

Renouvellement des canalisations et branchements plombs

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur: SIAEP de la Région de Chalais.

Correspondant: Le Président, BP 50, 16210 Chalais, tél. 05.45.98.42.44, fax 05.45.98.08.28, adresse internet: <http://www.e-marchespublics.com>.

Objet du marché: Alimentation en eau potable; renouvellement des canalisations et branchements plombs, marché à commandes 2011/2014.

Type de marché de travaux: Exécution. Caractéristiques principales: Les prestations feront l'objet d'un marché fractionné à bon de commande (article 77 du code des marchés publics) les montants minimum et maximum sont fixés à l'acte d'enregistrement.

Des variantes seront-elles prises en compte: Oui.

Prestation divisée en lots: Non. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature: Français. Unité monétaire utilisée: L'euro.

Critères d'attribution: Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure: Procédure adaptée. Date limite de réception des offres: 16 mai 2011 à 12 heures.

Début minimum de validité des offres: 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de remise des offres ou des candidatures: Les offres ne pourront pas être transmises par voie électronique, mais adressées par courrier recommandé avec accusé de réception ou déposées contre récépissé à Monsieur le Président du SIAEP de la région de Chalais, place de l'Hôtel de Ville, 16210 Chalais.

Date d'envoi du présent avis à la publication: 15 avril 2011. Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus: Du dossier d'appel à candidature est téléchargeable sur le site <http://www.cc-cognac.fr/marches-publics/procedures-adaptees>

Autres renseignements demandés: Il peut être demandé par courriel à la cellule des marchés publics ou par télexcopieur, télécopieur 05 45 36 55 35. Courriel: marches.publics@ville-cognac.fr

Nature et désignation des lots: Lot 1 - Eglise Saint-Vivien sur la commune de Cherves-Richemont.

Lot 2 : Eglise Saint-Pierre sur la commune de Javrezac.

**Le meilleur
des ventes
aux enchères**

annonces officielles

www.sudouest-legales.com

membre du réseau

francemarches.com

Le plus grand marché public de France.

www.e-matchespublics.com

Le plus grand marché public de France.

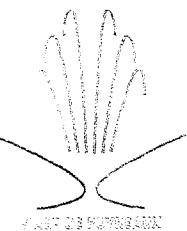
www.sudouest.com

Le plus grand marché public de France.

www.sudouest-test.com

ANNEXE 5

Lettre du Syndicat des eaux de la région de Puyréaux du 5 juillet 2011



Monsieur Jacques VINCELOT
13, rue Parmentier
16340 L'ISLE D'ESPAGNAC

Puyréaux, le 5 juillet 2011

Plan des canalisations Château d'eau AUSSAC VADALLE

Cher Monsieur,

Pour faire suite à nos entretiens téléphoniques, et conformément à votre demande, je vous prie de trouver sous ce pli, le plan faisant ressortir les canalisations partant du château d'eau, et plus particulièrement celle qui alimente le village de VADALLE.

Je vous en souhaite bonne réception,

Cordialement,

Le Président

J.P.COLIN.-

